



## Mairie de Montrouge m'enpeche de percevoir mes allocation chomage

Par **Melisse22**, le **16/04/2009** à **12:04**

Bonjour, jespère que vous pourrez m'aider. Je vous présente ma situation:

J'ai été embaucher a la mairie de Montrouge dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour obtenir le diplome d'auxiliaire de puériculture. Mon contrat a débuter le 3/09/07 et s'est terminer le 27/02/09, j'ai honorer mon contrat jusqu'au bout. Ne voulant pas travailler a la mairie de Montrouge, le 28/02/09 je me suis inscrite en tant que demandeur d'emploi car j'ai l'intention d'explorer d'autres perspectives professionnelles, je me suis deja inscrite dans des boites d'interim pour faire des missions. Le pole emploi m'a envoyé une notification de refus à l'allocation d'aide au retour a l'emploi, ils m'ont expliquer que mon ancien employeur était du secteur public et qu'il fallait unaccord de leur part pour pouvoir pretendre aux assedic. Ils m'ont envoyé des document a faire remplir par la mairie et je l'ai fait. Aujourd'hui j'ai recue leur reponse en lettre recommandé, voici son contenu:

"J'accuse bonne reception de votre courrier du 3/04 écoulé pa lequel vous m'avez adressé la notification de refus à l'allocation d'aide au retour a l'emploi qui vous à été signifiée par le pôle emploi Ile de france.

Cependant, je ne puis reserver une suite favorable à votre demande.

En effet, ayant décliné l'offre d'emploi en qualité d'auxiliaire de puériculture qui vous à été faite à l'issue de votre formation, vous ne remplissez pas la condition relative à la perte d'emploi puisque c'est de votre propre initiative que vous vous trouvez sans activité.

L'alinéa b de l'article 4 de la convention régissant l'indemnisation du chômage précise bien, d'ailleurs, qu'il faut être à la recherche effective et permanente d'un emploi, ce qui est loin d'être votre cas puisqu'au contraire, vous l'avez refusé.

J'ajoute que, de surcroit, des postes de même nature restent encore a pourvoir à la ville."

Voici mon problème, en apelant le pole emploi, les conseillers me disent que je suis dans mes droits et que je peux pretendre au allocation mais il ne me propose pas de solution concrète.

Pourriez vous m'aider, me dire si je suis réellement dans mes droits et me donner des conseils concernant les demarches en entreprendre.

Merci d'avance de vos précieuses réponses.

Mon adresse mail: mailissa@yahoo.fr